

PRÉPARATION AU BTS COLLABORATEUR JURISTE NOTARIAL (en formation initiale ou en apprentissage)

Sélections 2025 – BTS 1^{re} année
Candidats hors PARCOURSUP

NOTICE – CANDIDATURE

Vous vous apprêtez à candidater à la préparation au BTS Collaborateur Juriste Notarial Sélection 2024. **Ces candidatures ne concernent que les candidats qui n'auraient pas déjà candidaté à l'INFN via Parcoursup pour cette rentrée 2025.**

Veillez lire préalablement les informations qui suivent :

Votre dossier de candidature doit être terminé et transmis **au plus tard le mardi 19 août 2025 à 10 h.**

La liste des sites d'enseignement INFN proposant la préparation au BTS en formation initiale est la suivante :

Aix-en-Provence (13) ; Bordeaux (33) ; Clermont-Ferrand (63) ; Dijon (21) ; Lille (59) ; Lyon (69) ; Montpellier (34) ; Nantes (44) ; Nîmes (30) ; Paris (75) ; Rennes (35) ; Rouen (76) ; Strasbourg (67) et Toulouse (31).

La liste des sites d'enseignement INFN proposant la préparation au BTS en apprentissage est la suivante :

Aix-en-Provence (13) ; Bordeaux (33) ; Clermont-Ferrand (63) ; Dijon (21) ; Lille (59) ; Lyon (69) ; Montpellier (34) ; Nantes (44) ; Paris (75) ; Rennes (35) ; Rouen (76) ; Strasbourg (67) et Toulouse (31).

Avant de commencer le dépôt de votre candidature, lisez attentivement le guide de la formation « BTS Collaborateur juriste notariale en formation initiale » disponible en cliquant [ici](#) et « BTS Collaborateur juriste notariale en apprentissage » disponible en cliquant [ici](#).
Un dossier de candidature ne vaut pas inscription à l'INFN. L'inscription n'est possible que si la candidature est retenue.

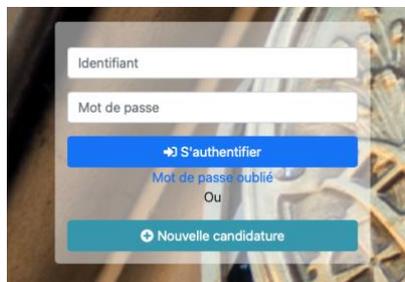
Un candidat ne peut déposer qu'un seul dossier de candidature, soit en formation initiale, soit en apprentissage, et ce, auprès d'un seul site d'enseignement INFN : celui indiqué dans « Site d'enseignement INFN souhaité », sur le formulaire de candidature reproduit ci-dessous :

Site d'enseignement INFN souhaité	Site d'enseignement INFN d'AIX-EN-PROVENCE ✓
Formation *	
Année de sélection *	
Comment avez-vous connu l'INFN ? *	-
	<input type="button" value="✕ Retour"/> <input type="button" value="✓ Valider"/>

Le dépôt de la candidature a lieu **sur une plateforme dédiée**, dont le lien d'accès est le suivant :
<https://infn.myapply.online/login>

Précisions :

- Lorsque vous suivez le lien ci-dessus, il convient de cliquer sur « **Nouvelle candidature** » si vous n'avez pas déjà candidaté en ligne à l'une de nos formations. Sinon, il convient de vous connecter avec les **identifiants** que vous avez précédemment reçus, ou de cliquer sur « mot de passe oublié » :



- **Attention, lors du téléversement de vos pièces sur la plateforme de candidature, les noms de fichiers de vos pièces ne doivent pas être identiques (un fichier = un libellé).**
- En cas de difficultés techniques, merci de contacter directement et exclusivement le site d'enseignement INFN concerné.

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE POUR VOTRE CANDIDATURE AU BTS EN FORMATION INITIALE :

- Photographie d'identité récente
- Copie de votre pièce d'identité ou du titre de séjour
- CV actualisé
- Justificatif de domicile
- Lettre de motivation
- Pour les candidats actuellement scolarisés en Terminale : les trois bulletins des années de Première ET de Terminale, ainsi que le relevé de notes des épreuves anticipées du Baccalauréat
- Pour les candidats qui ont le baccalauréat : les trois bulletins des années de Première ET de Terminale, ainsi que le relevé de notes du Baccalauréat
- Coursus post-baccalauréat : le cas échéant, les relevés de notes et diplômes du cursus post-baccalauréat

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE POUR VOTRE CANDIDATURE AU BTS EN APPRENTISSAGE :

- Photographie d'identité récente
- Copie de votre pièce d'identité ou du titre de séjour

- CV actualisé
- Justificatif de domicile
- Lettre de motivation
- Pour les candidats actuellement scolarisés en Terminale : les trois bulletins des années de Première ET de Terminale, ainsi que le relevé de notes des épreuves anticipées du Baccalauréat
- Pour les candidats qui ont le baccalauréat : les trois bulletins des années de Première ET de Terminale, ainsi que le relevé de notes du Baccalauréat
- Coursus post-baccalauréat : le cas échéant, les relevés de notes et diplômes du cursus post-baccalauréat
- Lettre d'engagement (promesse d'embauche dans un office notarial)